



## **MAIRIE D'ARTHON EN RETZ**

1, rue de Pornic  
44320 ARTHON EN RETZ

---

### Séance du 26 avril 2010

L'an deux mille dix, le vingt-six avril, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Arthon en Retz, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAIGRE, Maire.

Etaients présents : MM. LAIGRE Joseph, GRELLIER Yves, GUILBAUD Hubert, CHAUSSEPIED née BATARD Claudine, GRASSET Gilles, GERAY née CHOBLET Marie Françoise, DESOBRY née HOECKMAN Laurence, GOUY Jean-Christophe, DUTERTRE née BAHUAUD Catherine, GARDELLE née GARRAUD Pascale, BRIANCEAU Philippe, GUILLOT Alexandre, PLISSONNEAU Marie Thérèse, MALARD Pierre, SORIN Jean-Luc, GROUHAN François, PONEAU née AUDION Michelle, ROUET née RENAUDINEAU Christelle, DUPORTAIL Marie-France, MALECOT Claude, CROM née HAMON Anne.

Absente ayant donné procuration : Mme CHAIGNEAU née COROLLER Patricia.

Le Conseil a choisi comme secrétaire Monsieur GUILLOT Alexandre.

---

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

---

### COMPTE DE GESTION 2009 DU BUDGET PRINCIPAL

Délibération concernant l'approbation du compte de gestion 2009 dressé par Monsieur Jacques POUYANNE, Comptable, pour la période du 01/01/2009 au 31/12/2009.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

---

### COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET PRINCIPAL

Après délibération, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yves GRELLIER, premier adjoint :

- approuve le compte administratif 2009 du budget principal de la commune, présenté par Monsieur Joseph LAIGRE, maire, et qui s'établit ainsi :

- dépenses de fonctionnement 2.335.724,03 €,

• recettes de fonctionnement	3.650.823,69 €,
• excédent de fonctionnement	1.315.099,66 €,
• dépenses d'investissement	1.915.631,25 €,
• recettes d'investissement	1.361.975,92 €,
• déficit d'investissement	553.655,33 €,
• soit un résultat global excédentaire de	761.444,33 €.

---

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2009 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2009, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement de	553.655,33 €	(a)
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de	1.315.099,66 €	

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de	2.616.758,86 €	(b)
- en recettes pour un montant de	2.418.644,50 €	(c)

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 751.769,69 € (a+b-c)

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2009, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, d'autre part, en report de fonctionnement.

Après délibération, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2009 de la façon suivante :

• Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	751.769,69 €
• Ligne 002 - Excédent de fonctionnement reporté	563.329,97 €

---

### **COMMISSION MUNICIPALE**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit Madame GARDELLE Pascale en remplacement de Monsieur LE BIDEAU Laurent, conseiller démissionnaire, dans la commission municipale « Développement durable – Cadre de vie – Agriculture », composée dorénavant de: MM. CHAUSSEPIED Claudine, GUILBAUD Hubert, DUTERTRE Catherine, GROUHAN François, PONEAU Michelle, MALECOT Claude, GARDELLE Pascale.

---

### **DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PORNIC**

Conformément aux dispositions de l'article L 5212-7 du code général des collectivités territoriales, et vu la démission de Monsieur LE BIDEAU Laurent conseiller municipal, le conseil municipal désigne Madame CROM Anne pour remplacer ce dernier en qualité de délégué titulaire à la communauté de communes de Pornic.

Récapitulatif des délégués à la communauté de communes de Pornic :

- ✓ Titulaires : MM. LAIGRE Joseph, GUILBAUD Hubert, CHAUSSEPIED Claudine, CROM Anne
- ✓ Suppléants : MM. DESOBRY Laurence, GARDELLE Pascale, MALARD Pierre.

---

### **PRINCIPES D'ETUDES**

Le Maire fait part de ce qu'il convient de se projeter dans l'avenir sur certains dossiers qui mettront du temps à se concrétiser.

Aussi souhaite-t-il que le conseil entame une réflexion, notamment à partir des dispositions du plan d'occupation des sols existant et du zonage d'assainissement, sur :

- Une nouvelle zone d'activités,
- Une nouvelle zone d'habitat,
- L'étude de l'assainissement collectif eaux usées du bourg de La Sicaudais.

Le conseil municipal émet un accord de principe sur ces trois dossiers.

---

### **RAPPORT 2009 SUR L'ASSAINISSEMENT EAUX USEES**

Le Maire fait part de ce que le rapport annuel tant technique que financier sur le fonctionnement du service d'assainissement eaux usées doit être présenté au conseil municipal.

Aussi Monsieur GUILBAUD fait-il la lecture de ce rapport 2009 établi par la société fermière COFELY.

Après délibération, le conseil municipal approuve le rapport annuel 2009 sur le service d'assainissement eaux usées.

---

### **PREVISION INCENDIE**

Monsieur GRASSET informe le conseil municipal que le service prévention du service incendie sollicite chaque commune pour recenser :

- o les zones et activités à risques
- o les moyens curatifs en place (plans d'eau...).

Suite à ce recensement, des visites sur site seront programmées, un diagnostic sera réalisé et des propositions d'amélioration des moyens à mettre en œuvre pour assurer la sécurité incendie seront émises.

Les conseillers municipaux procèdent aux recensements sollicités.

---

### **TIRAGE AU SORT POUR LE JURY D'ASSISES 2011**

Le Maire expose au conseil municipal les dispositions relatives au jury d'assises et procède au tirage au sort pour l'année 2011 ; suivant les modalités de la circulaire préfectorale du 24/03/10, 2<sup>ème</sup> procédé.

Ont été tirées au sort les personnes suivantes :

Sexe	Nom	Prénoms	Adresse	Commune	Date naissance	Lieu de naissance	Profession
Monsieur	ALLAIN	Luc	16 rue de Bourgneuf	44320 ARTHON EN RETZ	15/10/1939	ARTHON EN RETZ (44)	retraité
Madame	VILAIN née CHOBLET	Marguerite	21 rue des Moutiers	44320 ARTHON EN RETZ	02/02/1926	CHEMERE (44)	retraîtée
Monsieur	CLAVIER	Louis	31 Haute Perche	44320 ARTHON EN RETZ	08/02/1925	BOURGNEUF EN RETZ (44)	retraité
Madame	BOURREAU née DOUSSET	Hélène	9 rue du Rocher	44320 ARTHON EN RETZ	17/09/1939	FROSSAY (44)	retraîtée
Madame	BRIANCEAU née GUILLOTREAU	Karine	102 rue du Clos	44320 ARTHON EN RETZ	02/05/1972	NANTES (44)	vendeuse
Madame	DESOBRY née HOECKMAN	Laurence	22 Haute Perche	44320 ARTHON EN RETZ	08/06/1967	MANTES LA JOLIE (78)	secrétaire comptable
Madame	RICHEUX née LABARRE	Yvette	Le Pas Moreau	44320 ARTHON EN RETZ	22/04/1930	LE CLION SUR MER (44)	retraîtée
Madame	VIAUD née MICHAUD	Marie Pierre	9 rue du Coprès	44320 ARTHON EN RETZ	29/10/1956	PORT SAINT PÈRE (44)	agent de propreté
Monsieur	MONNIER	André	La Missais - La Sicaudais	44320 ARTHON EN RETZ	15/06/1944	SAINT-REMY-DE-SILLE (72)	retraité

## **VENTE DE TERRAINS ZONE DU BUTAI**

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour la vente par la SELA :

- dans la zone d'activités du Butai, de 1.750 m<sup>2</sup> environ à Monsieur CHARBONNEL Stéphane, artisanat et commerce relatifs au développement durable, pour un prix de 10.500,00 € HT,

---

## **DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le Maire rappelle que lors de sa réunion du 25 février 2010, le conseil municipal avait été amené à se prononcer sur le mode de gestion du service. Au vu du rapport établi en application de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal avait opté pour la délégation du service, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, pour une durée de 12 ans.

La procédure relative à la délégation du service d'assainissement a été engagée suivant ces dispositions.

Le Maire présente le dossier de consultation qui sera adressé aux candidats admis à présenter une offre.

Ce dossier comprend notamment :

- les modalités de présentation des offres
- un projet de cahier des charges
- un projet de règlement du service
- des informations concernant les caractéristiques du service (inventaire, plans, comptes rendus, ...)

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le dossier de consultation pour l'affaire citée en objet.

---

## **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Après délibération, le conseil municipal décide :

- Dans le budget lotissement de La Malpointe, d'ajouter 0,04 € aux articles 605 et 002 (excédent),
- Dans le budget quartier du Grand Fief, d'ajouter 330.000,00 € aux articles 71355 (dépenses) et 71355 (recettes).

---

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Le Maire expose au conseil municipal que Madame Géraldine HUBIN, adjoint technique territorial de 2<sup>me</sup> classe à temps non-complet (18 heures 17 minutes hebdomadaires) a demandé un congé de présence parentale, pour la période du 26 avril au 18 juillet 2010.

Il s'avère indispensable d'assurer les missions assumées par cet agent à la cantine scolaire et à l'accueil périscolaire, durant la période du 26 avril au 2 juillet 2010, pour cela, il serait souhaitable de procéder au recrutement d'un agent contractuel (au titre de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, en application des dispositions de l'article 3, alinéa 1).

Après délibération, le conseil municipal donne son accord à la proposition susmentionnée et autorise le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel, pour la période du 26 avril au 2 juillet 2010. L'agent sera rémunéré sur un temps de service hebdomadaire de 12 heures 23 minutes, sur la base de l'indice brut 297, majoré 292, il exercera les mêmes missions que l'agent remplacé, au sein des services de la cantine scolaire et de l'accueil périscolaire.

---

## **SITS – TARIFICATION UNIQUE - LISSAGE**

Considérant que dans le cadre d'une égalité de traitement pour l'ensemble des familles du territoire du syndicat et pour un service identique à l'ensemble des usagers (transport des enfants d'un point d'arrêt à leur établissement scolaire), il est nécessaire d'appliquer le même tarif ;

Considérant le souhait du Département, organisateur de 1<sup>er</sup> rang, d'obtenir une tarification unique pour tous les élèves des établissements primaires et tous les élèves des établissements secondaires, sur le territoire d'un même syndicat ;

Considérant la délibération du syndicat intercommunal des transports scolaires (SITS) Sud Loire Océan, instituant, à compter de la rentrée scolaire 2013/2014 au plus tard, la tarification unique ;

Après délibération, le conseil municipal décide :

- D'engager la participation financière à la charge des familles à hauteur de :
  - 55,50 € par trimestre pour l'année scolaire 2010/2011
  - 56,85 € par trimestre pour l'année scolaire 2011/2012
  - 58,20 € par trimestre pour l'année scolaire 2012/2013
- Pour arriver à une tarification unique de 59,50 € à la rentrée scolaire 2013/2014.

---

## **COMMISSIONS ET DELEGATIONS**

Madame CHAUSSEPIED dit que les conseillers devront faire la liste des lauréats, par secteur, pour le concours des maisons fleuries avant le 28/05/10.

Pour la mise en place de la signalétique des bâtiments, des noms sont toujours recherchés.

Par ailleurs, elle informe que prochainement les bacs de récupération (papier, plastique, verre) ne seront ramassés que dans l'après-midi pour toute la commune.

Monsieur GRELLIER dit que la commission « communication » se réunira le 04/05/09 à 20 h30 pour examen des avantages et inconvénients de la mise à disposition d'un véhicule publicitaire.

Madame DESOBRY dit que les enseignants seront rencontrés pour la mise en place du conseil d'enfants le 27/04/10. La position des aires de jeux sera vue avec le personnel technique le 11/05/10 à 14 h 30.

Monsieur GRASSET avise des prochaines réunions « urbanisme » avec la communauté de communes de Pornic : les 06 et 27/05/10 à 14 h 00.

Monsieur GUILBAUD réunira la commission « travaux » le 28/04/10 à 17 h 00 pour l'implantation du columbarium au cimetière d'Arthon.

En outre, il fait le point des travaux en cours :

- La cantine de La Sicaudais est hors d'eau,
- La salle 12x12 est finie, la salle de tennis de table le sera mi-mai, la grande salle suivra à partir du 17/05/10,
- Le rue du Stade s'aménage,
- La construction de la station d'épuration accuse un retard de deux semaines.

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur GRELLIER rappelle que :

Monsieur MONTEIL, professeur à l'université de Nantes, donnera une conférence sur l'aqueduc romain qui date du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère et qui traversait notre commune, le vendredi 7 mai à 19h, salle municipale, allée des Chaumes.

Monsieur MONTEIL fera le point sur les fouilles réalisées à la Toussaint 2009 et évoquera les futures recherches.

Pour le 65<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945 les deux sections d'anciens combattants et la municipalité feront une commémoration commune devant le monument de la Libération de la Poche Sud à La Sicaudais, le samedi 8 mai à 11 h 00. Toute la population est invitée à participer.

Le conseil municipal est invité à participer par Foot Plus aux manifestations organisées à la Pentecôte pour la venue des Allemands d'ATTER (21 au 23 mai).

Monsieur GUILLOT dit que la rue du Stade paraît peu large ; c'est voulu pour limiter la vitesse.

Monsieur GROUHAN fait part du mauvais état d'un poteau France Télécom rue des Fontenelles ; mainte fois signalé à l'opérateur sans succès.

Madame ROUET s'étonne du non-respect du sens interdit rue de l'Eglise et de l'insécurité subséquente ; le Département va être interpellé à ce sujet.

Madame DUPORTAIL avise du mauvais état du chemin du Tenauds ; Monsieur GUILBAUD se rendra sur place.

*Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées aux mardi 1<sup>er</sup> juin, mercredi 7 juillet, jeudi 9 septembre, vendredi 8 octobre, lundi 8 novembre et mardi 14 décembre 2010, à 20 h 30.*

---

LAIGRE

GUILBAUD

GRASSET

DESOBRY

DUTERTRE

BRIANCEAU

PLISSONNEAU

SORIN

PONEAU

DUPORTAIL

CROM

GRELLIER

CHAUSSEPIED

GERAY

GOUY

GARDELLE

GUILLOT

MALARD

GROUHAN

ROUET

MALECOT